

# NON AUX ÉOLIENNES GÉANTES

**Habitants de la Commune d'Anzème et des environs réveillez-vous !**

## Le Conseil Municipal d'Anzème

Ainsi que la Communauté de Communes du Grand Guéret ont décidé l'implantation de **8 éoliennes industrielles de 150 mètres de haut** sur notre territoire.

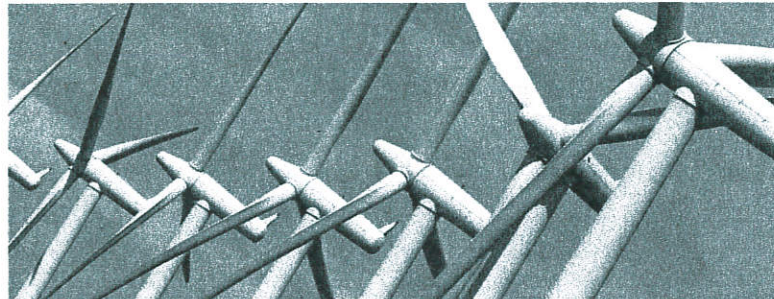
## Avec le promoteur Phoebus Energy

Ils ont proposé, en préfecture, l'instruction et la création d'un SRE (Schéma Régional Eolien).

On nous dit qu'il ne s'agit que d'une "étude de faisabilité" qui n'engage à rien. C'est faux !

## Le promoteur a déjà fait signer des promesses de bail aux propriétaires des parcelles susceptibles d'accueillir les machines

Une fois le SRE accepté par le Préfet, rien ne s'opposera à la signature du permis de construire et nous serons mis devant le fait accompli sans que nous en soyons informés et sans que nous n'ayons donné notre avis.



## On nous dit :

Avec des éoliennes vous protégez l'avenir de vos enfants .

## Faux !

Vous protégez surtout l'avenir des promoteurs éoliens et celui de la Communauté de Communes du Grand Guéret qui toucheront la très grande majorité des fonds.

## A Eux l'Argent, à Nous

- **Les dégradations de nos paysages, de nos vies, de notre histoire ...**
- **Les nuisances sonores** mais aussi les puissants infrasons qui traversent les murs à plusieurs kilomètres et occasionnent de multiples maladies : problèmes cardiaques, nausées, douleurs ...
- **Les puissants flashes nocturnes**, les effets stroboscopiques jour et nuit, les projections de blocs de glace par grands froids sont également dangereux ...
- **Les perturbations des ondes TV** ne sont pas anodines,
- **La baisse de valeur des maisons**, la fuite du tourisme vert sont nos pertes directes
- **Le massacre du biotope** : les oiseaux (grues et rapaces), les chauves-souris... le déboisement qui nuit au gibier,
- **Les dommages sur le bétail** : risque aggravé de "fausses-couches", moindre prise de poids et baisse de qualité du cheptel ... pénaliseront nos agriculteurs,
- **L'augmentation de la facture électrique** (voir la ligne CSPE)
- **L'augmentation** également des **émissions de gaz à effet de serre** car l'éolien ne peut fonctionner qu'avec l'aide de centrales thermiques nécessaire à sa régulation,
- **Le coût du démantèlement** de ces éoliennes (des centaines de milliers d'€ contre une petite cinquantaine de milliers d'€ mise en garantie) qui reviendra inévitablement à la commune avec comme répercussion : une augmentation de nos impôts ou de nos taxes !